

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 19 juillet 2023

Convocation : 13 juillet 2023 - Date d'affichage : 13 juillet 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le mercredi 19 juillet à dix-neuf heures à Dompierre les Ormes - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE France	-
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Gilles PARDON
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 22

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), M. Pierre LAPALUS (Saint Léger sous la Bussière)

Pouvoirs : M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Géraldine AURAY

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : Mme Laure FLEURY (Montmelard) – M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres)

**Modification du tableau des effectifs
au 19 juillet 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20230719-2023_34-DE

DELIB 2023-34

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la délibération n° 2022-87 du 14 décembre 2022 modifiant le tableau des effectifs,
Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour donner suite au recrutement à temps complet de l'agent en charge du secrétariat général et d'assainissement,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet pour assurer les missions de secrétaire de mairie du service commun,
- 4 postes d'adjoint technique à temps non complet pour assurer les missions d'animation et d'entretien en accueils périscolaire et extrascolaire,
- 1 poste d'animateur en raison de la promotion interne de la responsable du Relais Petite Enfance.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs modifié de la façon suivante :

Filière	Grades	Cat	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus	Effectivement pourvu par titulaire	Effectivement pourvu par contractuel
Filière administrative							
	Attaché Principal	A	35H	1	1	1	
	Attaché	A	35 H	1	0		
	Rédacteur principal 1 ^e classe	B	35 H	3	2	2	
	Rédacteur principal 2 ^e classe	B	35 H	3	0		
	Rédacteur	B	35 H	2	1		1
	Adjoint administratif principal 1e classe	C	35 H	1	1	1	
	Adjoint administratif principal 2e classe	C	35 H	1	1	1	
	Adjoint administratif	C	35 H	5	4	3	1
	Adjoint administratif	C	28 H	1	0		
	Adjoint administratif	C	18 H	1	1	1	
	Adjoint administratif	C	14 H	1	1	1	
Filière technique							
	Ingénieur	A	35H	1	1		1
	Technicien	B	35H	3	1		1
	Adjoint technique Pal 2e CI	C	17H30	1	1	1	
	Adjoint technique	C	15h	1	1		1
	Adjoint technique	C	6H30	1	0		
	Adjoint technique	C	2H	1	1		1
	Adjoint technique	C	3h30	1	1		1
	Adjoint technique	C	5H	1	1		1
Filière Animation							
	Animateur	B	30H	1	1	1	
	Adjoint Animation Pal 1e CI	C	35H	1	0		
	Adjoint Animation Pal 1e CI	C	30H	1	0		
	Adjoint Animation Pal 2 ^e CI	C	35 H	1	0		
	Adjoint Animation	C	35H	4	4	1	3
	Adjoint Animation	C	32H	1	1		1
	Adjoint Animation	C	31H	1	1	1	
	Adjoint Animation	C	30H	8	7	3	4
	Adjoint Animation	C	28H	1	0		
	Adjoint Animation	C	15H	1	1		1
Filière Médico-Sociale							
	Auxil. Puéricul. Classe supérieure	B	35H	3	3	3	
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	35 H	1	1		1
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	28 H	1	1		1
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	17 H	1	1		1
Filière Sociale							
	Educateur Jeunes Enfants	A	35H	1	1		1
TOTAL				57	41	20	21

REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20230719-2023_34-DE

DELIB 2023-34

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents seront inscrits au budget principal 2023 de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20230719-2023_34-DE

DELIB 2023-34